

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 26 avril 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

Abonnez-vous

**Bulletin de nouvelles
sur la diversité des expressions culturelles**

Vol. 12, no 4, lundi 2 avril 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !**DANS CE NUMÉRO :****Suivi de la Convention**

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes du Canada recommande d'inclure une exemption culturelle générale dans l'AECG
- Fonds international pour la diversité culturelle: Troisième appel à demandes de financement

Publications récentes

- Forum « Diversité culturelle pour un développement durable »: Rapport final et interventions
- Institut de statistique de l'UNESCO : Nouvelles données sur le cinéma
- « Culture & Médias 2020 : un ministère nouvelle génér@tion »
- UNESCO : projet de compte rendu de la 5^e session du Comité intergouvernemental et outils pour les rapports quadriennaux

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- CreArt : Réseau des villes pour la création artistique
- Mise en place de la Coalition malienne pour la diversité culturelle
- Prix de recherche en politique culturelle 2012 : Appel à candidatures

Autres actualités d'intérêt

- 15^e Festival Cultural de Mayo

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

**Questions de mise en
œuvre !**

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)


Suivi de la Convention**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !**

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la

promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 122 Parties (121 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes du Canada recommande d'inclure une exemption culturelle générale dans l'AECG

Selon le communiqué de presse du 12 mars 2012 du Parlement canadien, le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes du Canada a déposé, le même jour, un rapport sur les négociations en vue d'un accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE).

Suite aux audiences que le Comité a tenues en octobre et en novembre 2011 à Ottawa, le rapport résume les points de vue d'intervenants canadiens à l'égard des principaux enjeux entourant les négociations entre le Canada et l'UE en vue de l'AECG. Également, il rend compte des rencontres qui ont eu lieu en décembre 2011 entre des membres du Comité et des européens, soit des parlementaires, des représentants de gouvernements nationaux et des intervenants qui sont impliqués ou qui ont un intérêt dans les négociations de l'AECG.

En ce qui a trait à la culture, le rapport mentionne, entre autres choses, ce qui suit :

[...]

« Les représentants d'un État membre de l'UE ont partagé leur espoir que les services culturels soient traités prudemment durant les négociations pour un AECG entre le Canada et l'UE et ont affirmé comprendre la position du Canada qui souhaite inclure une clause d'exemption culturelle similaire que dans les accords de libre-échange qu'il a signés avec d'autres partenaires commerciaux. »

« Le délégué général du Québec à Bruxelles et les parlementaires français rencontrés à Bruxelles et à Paris ont signifié l'importance de la diversité culturelle et de protéger celle-ci dans le cadre des négociations entre le Canada et l'UE pour un AECG. Selon eux, cette protection devrait s'étendre tant aux produits qu'aux services culturels ».

En outre, dans son rapport, le Comité permanent du commerce international propose dix-sept recommandations dont la suivante :

« 9. Le gouvernement [du Canada] devrait inclure une exemption culturelle générale dans l'AECG afin d'exclure les livres, les magazines, les journaux, les films, les vidéos, le secteur de la publication, la radiodiffusion, les arts de la scène et autres aspects de l'industrie culturelle. »

Pour consulter le communiqué de presse et le rapport en question, disponibles en

français et en anglais, veuillez visiter le site Internet du [Parlement du Canada](#).

Source :

- [Parlement du Canada](#)

Haut de la page 

Fonds international pour la diversité culturelle: Troisième appel à demandes de financement

Le 14 mars dernier, l'UNESCO a lancé un troisième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) pour des programmes et des projets ou de l'assistance préparatoire visant à favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique au niveau national et/ou local, principalement à travers des activités facilitant l'introduction de nouvelles politiques ou industries culturelles ou le renforcement de celles existantes.

Les autorités gouvernementales ainsi que les ONG des pays en développement qui sont Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, de même que les ONG internationales (OINGS), sont éligibles pour soumettre une demande.

Depuis la création du FIDC, le Comité intergouvernemental a approuvé le financement de 48 projets dans 35 pays en développement, pour une valeur totale de près de 3 millions de \$US. Ces projets couvrent un large éventail de domaines, soit de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles au renforcement des capacités des entrepreneurs culturels, en passant par la cartographie des industries culturelles et la création de nouveaux modèles économiques pour les industries culturelles.

Le FIDC est un fonds multidonateur institué par l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Son objectif est de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui sont Parties à la Convention.

Les demandes de financement doivent être transmises par les Commissions nationales de l'UNESCO au Secrétariat de la Convention de 2005. La date limite pour la réception des demandes de financement est le 30 juin 2012, minuit (heure de Paris).

Pour plus d'informations à propos de cet appel à demandes de financement du FIDC et sur le Fonds lui-même, veuillez consulter le site Internet de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Forum « Diversité culturelle pour un développement durable »: Rapport final et interventions

Le 26 août 2011, 159 experts venus de Suisse et de l'étranger se sont retrouvés à Zurich à l'occasion du forum « Diversité culturelle pour un développement durable », organisé par la Coalition suisse pour la diversité culturelle. ONG et institutions publiques issues du secteur de la coopération au développement, institutions et organisations culturelles, artistes, organisateurs et médiateurs culturels ont contribué, par des ateliers et des exposés, à dresser un état des lieux de l'activité suisse dans le domaine de la coopération culturelle avec les pays en développement. Ce forum a montré que, si un travail considérable est mené aussi bien en Suisse que dans les pays partenaires au Sud comme à l'Est, beaucoup de ces initiatives ne sont pas assez connues à ce jour. Cette rencontre a constitué une première plate-forme publique visant à encourager l'échange d'informations et d'expériences et à s'attaquer à la discussion autour des sujets urgents et des stratégies à adopter pour l'avenir.

Une brochure contenant le rapport final et les interventions du forum est disponible en versions française et allemande sur le site Internet de la [Coalition suisse pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition suisse pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Institut de statistique de l'UNESCO : Nouvelles données sur le cinéma

Les résultats de l'enquête mondiale de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur l'industrie du cinéma portant sur les données allant jusqu'à 2009 sont maintenant disponibles dans le centre de données de l'ISU. Les données comprennent des indicateurs dédiés à la mesure de la diversité de la production filmographique.

Plus précisément, les indicateurs et données suivants sont maintenant disponibles :

- Nombre moyen de films produits;
- Cinémas en salle par habitant (pour 1 000 000 d'habitants);
- Écrans par habitant (pour 100 000 habitants);
- Fréquentation des salles de cinéma par habitant;
- Prix moyen du billet de cinéma (en dollar des États-Unis);
- Top 10 des films les plus visionnés (en Anglais);
- Langue de production.

D'autres ressources supplémentaires sont également fournies : une fiche d'information sur la diversité linguistique des films de long métrage, les données 2011 sur l'industrie du cinéma et les résultats de 2011 des statistiques sur le cinéma.

Source :

- [ISU](#)

Haut de la page 

« Culture & Médias 2020 : un ministère nouvelle génér@tion »

Le ministère français de la Culture et de la Communication vient de publier le rapport « Culture & Médias 2020 : un ministère nouvelle génér@tion ».

Cette publication constitue une synthèse stratégique de « [Culture & Médias 2030. prospective de politiques culturelles](#) », publié en mars 2011, qui identifiait, à partir d'une exploration de l'avenir sous forme de scénarios, les principaux défis à relever par les politiques culturelles en ce début du XXI^e siècle. Cette réflexion stratégique essaie donc d'apporter des réponses à ces défis pour l'éclairer en une période de mutations multiples, aussi bien techniques que socio-économiques.

Fruit de la réflexion collective des services du Ministère, le rapport « Culture & Médias 2020 : un ministère nouvelle génér@tion » souligne la nécessité d'une stratégie globale à l'ère du numérique, afin de rattraper les effets du non-renouvellement générationnel des pratiques culturelles et d'agir sur leurs transmissions. Il suggère la mise en oeuvre de nouvelles formes de gouvernance, plus horizontales avec les collectivités territoriales et les établissements publics, plus actives aussi dans leurs relations à l'Union européenne, afin de mener une politique mieux en prise avec l'évolution des enjeux sociaux, économiques, culturels et cognitifs de la culture et de la communication.

Pour consulter la publication en question, veuillez visiter le site Internet du [ministère français de la Culture et de la Communication](#).

Source :

- [Ministère français de la Culture et de la Communication](#)

Haut de la page 

UNESCO : projet de compte rendu de la 5^e session du Comité intergouvernemental et outils pour les rapports quadriennaux

L'UNESCO rend disponible, sur le site Internet de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le projet de compte-rendu détaillé de la 5^e session du Comité intergouvernemental qui a eu lieu du 5 au 7 décembre 2011 à Paris.

Par ailleurs, également sur le site Internet de la Convention, l'Organisation met à la disposition des Parties un certain nombre d'outils afin de les aider dans la préparation des rapports périodiques :

- Une retransmission de la session d'échange du 5 décembre 2011 sur les modalités de participation de la société civile dans la préparation des rapports périodiques des Parties;
- Une série de dix-huit vidéos didactiques dans lesquelles des représentants du gouvernement et de la société civile qui ont déjà commencé à travailler sur les rapports partagent leurs expériences concernant divers aspects de ce processus;
- Un formulaire électronique suggéré pour le rapport périodique et un pour l'annexe statistique;
- Une page d'aide fournissant des explications sur les rapports, des définitions, des conseils et répondant aux questions les plus fréquentes.

Actuellement, 94 Parties se préparent à soumettre, d'ici le 30 avril 2012, leur premier rapport périodique sur les *politiques et les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles*, tel que prévu par l'article 9 de la Convention.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

CreArt : Réseau des villes pour la création artistique

Le 1^{er} mars 2012, la Commission européenne a annoncé que le projet de coopération culturelle CreArt bénéficiera du financement de l'Union européenne pour les cinq prochaines années, soit d'un budget de 3 437 300 euros, dans le cadre du Programme Culture (2007-2013).

CreArt est un projet de coopération culturelle européenne pour la promotion de la créativité artistique, lancé et coordonné par la Fondation municipale pour la culture de Valladolid (Espagne). CreArt s'appuie sur un réseau de quatorze villes et espaces urbains représentant la diversité et la richesse culturelles de l'Europe et sur la collaboration de trois organisations privées spécialisées en gestion culturelle. Le projet réunit les partenaires suivants : Aveiro (Portugal), Kaunas (Lituanie), Kristiansund (Norvège), Linz (Autriche), id11-Stichting (Pays-Bas), Wrocław (Pologne), Lecce (Italie), Harghita (Roumanie), Pardubice (République tchèque), Arad (Roumanie), Sienna (Italie), Vilnius (Lituanie), Futurecity (Royaume-Uni) et Valladolid (Espagne).

Plaçant l'art et la créativité au centre de ses activités, CreArt vise à encourager, entre les différents partenaires :

- la mobilité des artistes et des oeuvres;
- l'échange de bonnes pratiques dans tous les domaines touchant les arts visuels;
- la mise en réseau de groupes associés aux arts;
- l'élaboration de programmes de formation à propos des arts, des artistes et de la gestion des arts;

-

- la mise sur pied de programmes de diffusion pour faciliter l'accès aux arts au grand public et aux groupes ciblés;
- l'analyse et la publication en continu des résultats du projet et des vastes connaissances qui s'en dégagent;
- la créativité au sein de l'industrie et de la société en général;
- les partenariats transeuropéens publics-privés pour cultiver le sentiment d'appartenance dans le cadre d'un projet commun : l'Europe.

Pour plus de renseignements à propos de ce projet, veuillez visiter le site Internet de [CreArt](#).

Source :

- [CreArt](#)

Haut de la page 

Mise en place de la Coalition malienne pour la diversité culturelle

Conformément à l'article 11 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui encourage une participation active de la société civile, les acteurs culturels maliens ont décidé de mettre sur pied la Coalition malienne pour la diversité culturelle, à l'initiative de l'association culturelle Acte Sept.

C'est à l'issue d'un atelier qui a eu lieu les 5 et 6 mars 2012 au Centre Djoliba, à Bamako (Mali), qu'un bureau de 23 membres, présidé par Adama Traoré de Acte Sept, a été mis en place. Avant la création de ce bureau, les acteurs culturels maliens ont été informés à propos de la Convention, à travers trois communications portant sur les thèmes suivants : la Convention elle-même, la participation des acteurs de la société civile et leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Convention et le Fonds international pour la diversité culturelle.

L'association culturelle Acte Sept a été créée en 1994 et a pour but de contribuer à la promotion de la culture malienne et de favoriser l'épanouissement de ses membres à travers des activités artistiques et culturelles. Acte Sept concentre notamment ses activités autour de la tenue du Festival du Théâtre des Réalités, des tournées théâtrales à l'échelle nationale ou internationale, des formations en gestion culturelle ou des publications.

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Prix de recherche en politique culturelle 2012 : Appel à candidatures

La Fondation européenne de la culture (European Cultural Foundation-ECF), la Fondation Riksbankens Jubileumsfond et le Réseau européen des centres de formation à l'administration culturelle (European Network on Cultural Administration Training Centers- ENCATC) viennent de lancer l'appel à candidatures pour le Prix de recherche en politique culturelle 2012 (Cultural Policy Research Award).

Ce prix vise à encourager de jeunes chercheurs qui entreprennent des recherches comparatives et qui contribuent à la production de nouvelles connaissances dans le domaine de la politique culturelle. Il est assorti d'une bourse de 10 000 euros et est attribué à des chercheurs européens âgés d'au plus 35 ans. Un jury d'éminents chercheurs européens du monde de la politique culturelle sélectionnera les finalistes.

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 7 mai 2012.

Pour connaître tous les détails relatifs au dossier de candidatures, veuillez consulter le site Internet du réseau [ENCATC](#).

Source :

- [ENCATC](#)

Autres actualités d'intérêt

15^e Festival Cultural de Mayo

Le 15^e Festival Cultural de Mayo (FCM) se tiendra du 11 au 27 mai prochain, principalement dans la ville de Guadalajara, capitale de l'État de Jalisco, ainsi que dans douze villes mexicaines avoisinantes.

Fondé en 1997, le FCM est l'un des événements culturels les plus importants du Mexique. Chaque année, le Festival permet à des artistes issus de différentes cultures de s'illustrer sur la scène mexicaine dans les disciplines de la musique, des arts de la scène, des arts du cirque, du cinéma, de la danse et des arts visuels, et ce, devant une foule de 250 000 spectateurs.

Depuis 2003, le FCM réserve une place de choix à une région ou à un pays particulièrement reconnu pour la créativité de ses artistes. Cette année, le Québec sera à l'honneur : une vingtaine de compagnies et d'artistes ont été invités à s'y produire. Soulignons notamment la participation de la compagnie de danse BJM Les ballets Jazz de Montréal au spectacle d'ouverture. Par les années passées, le Festival a entre autres reçu comme invité d'honneur les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Espagne.

Pour connaître la programmation et pour plus de détails à propos de l'événement, veuillez consulter le site Internet du [Festival cultural de Mayo](#).

Sources :

- [MCCCF](#)
- [Festival cultural de Mayo](#)